

**PROCES-VERBAL N°1 DE LA COMMISSION CENTRALE MEDICALE
PARIS HOTEL IBIS PARIS BASTILLE OPERA LE SAMEDI 5 AVRIL 2008**

Présents :

Dr Richard GOUX Président de la CCM
Dr Maryse DUPRE Membre de la CCM, Secrétaire de Séance
Dr Annie PEYTAVIN Membre de la CCM

Assiste :

Dr Marc GIAOUI Médecin coordinateur du suivi médical des sportifs de haut niveau

Excusés :

Dr Francis GENSON Membre de la CCM
Dr Eric VERDONCK Membre de la CCM

Dr Jacques BLANC Médecin de l'équipe masculine A
M. Michel COGNE Directeur Technique National



Début de séance à 10h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

1. Suivi médical des Sportifs de Haut Niveau par le Dr M. GIAOUI

Le bilan de l'année fait apparaître une disparité dans le recueil des dossiers malgré la mise à disposition du logiciel Enora. Celui-ci semble un peu trop complexe et une évolution est prévue pour utiliser une version simplifiée avec accès sécurisé direct sur le net qui facilitera la transmission des données. Il existe un autre logiciel (Askamon) qui semble efficace. Marc GIAOUI a rencontré les responsables des 2 versions. Une première expérience est menée toujours avec la société Enora, mais si au bout d'un an elle n'est pas satisfaisante, nous utiliserons l'autre matériel.

L'analyse des résultats montre l'absence d'anomalie majeure qui aurait pu entraîner une contre indication définitive à la pratique du Volley-Ball. Les anomalies mineures identifiées (10% des bilans) ont toutes été prises en charge par les équipes médicales entourant les athlètes. 3 cas plus préoccupants (maladie infectieuse et pneumothorax) ont conduit à diffuser une note informative à tous les médecins correspondants.

A faire :

- Formaliser le retour des données par les pôles avec le nouveau système,
- Mise en place du protocole au niveau de toutes les équipes de France,
- Identification rapide des athlètes SHN non pris en charge dans les filières classiques pour les contacter individuellement.

.../...

2. Le Règlement Médical Fédéral

Celui-ci est examiné en détail par la commission et ses propositions de modifications sont prises en compte dans la version définitive soumise au Ministère et au Comité Directeur Fédéral avant d'être présenté en Assemblée Générale de la fédération à Sarlat les 6 et 7 juin 2008.

a) Modification des certificats médicaux utilisés pour le Volley Ball (Dr E. Verdonck)

Compte-tenu des remarques formulées tout au long de la saison, quelques modifications mineures ont été apportées aux documents mis en place lors de la saison 2007/2008.

b) Examens des vœux soumis à la commission par les clubs

Les avis ont été transmis au Secrétaire Général.

c) Colloque médical à l'occasion des World séries de Beach volley de Paris en juin

La commission donne son accord sur le renouvellement de ce projet réalisé en 2007 avec le Dr Thoreux, le Dr Toussaint et M.C.O. Cette réunion ouverte à tous les professionnels de santé se déroulera le samedi 21 juin 2008 de 9h à 13h à l'Ecole militaire. Il comprendra 2 parties : Volley et santé et Volley et pathologies. Dès que le programme sera finalisé, il sera largement diffusé.

d) Point sur les études en cours

Artériopathie du membre supérieur du volleyeur : l'équipe du Pr JEGO et du Dr ROLLAND du CHU de Rennes a commencé à investiguer les populations de sportifs choisies (pôles espoirs, joueurs professionnels évoluant en PRO A ou B). Elle se déplace sur les régions identifiées pour procéder aux examens prévus en coordination avec les équipes médicales locales.

Projet d'étude isocinétique sur l'épaule du volleyeur : la collaboration entre le Pr P.PORTERO et J.SENGES permet d'avancer sur la mise au point du protocole afin d'avoir des garanties de reproductibilité et de fiabilité des mesures. Des tests sont faits pour validation afin de pouvoir étendre l'étude dans un deuxième temps.

e) Divers

- Autorisation d'Utilisation à des fins Thérapeutiques : il est rappelé que le protocole mis en place par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage ne fait pas intervenir la FFVB mais nous souhaitons avoir une copie du dossier initial. Par contre ; pour les compétitions internationales une A.T.U. doit être demandée à la commission médicale de la FIVB qui transmet son autorisation par l'intermédiaire de la FFVB.
- Il est rappelé que chaque athlète condamné par la Commission Disciplinaire de Lutte Antidopage de 1^{ère} instance doit fournir un certificat nominatif de reprise fourni par une Antenne Médicale De Lutte contre le Dopage agréée lorsqu'il sollicite le renouvellement ou la délivrance de sa licence sportive.
- Triple surclassement exceptionnel : la procédure est incluse dans le règlement médical fédéral.

Fin de la réunion à 16h30.

La Secrétaire de Séance
Maryse DUPRE

Le Président de la CCM
Richard GOUX

Date de rédaction : 26/05/2008
Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif N°9 du 05/06/2008
Date de diffusion : 11/07/2008
Auteur : Richard GOUX